



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **11 décembre 2017**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR PROCÉDER À DES AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES D'UN MONTANT DE F 453'000.-

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits suivants relatifs à :

Route de la Louvière	25'800.-
Parking Louvière 1-3	120'120.-
Assainissement Grand-Cara	188'100.-
Amélioration Foncière II	<u>118'980.-</u>

Pour un montant total de **F 453'000.-**

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 332 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de F. 453'000.-.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charge ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 12.02.2018

Presinge, le 20 décembre 2017

.....